

détention provisoire et présomption d'innocence

Par **nathalie33**, le **16/10/2004** à **16:00**

Bonjour à tous

Voilà j'ai un exposé à faire sur ce sujet et je serai très heureuse si quelq'un pouvait m'aider en me fournissant un plan détaillé
merci lol the not found or type unknown

Par **Yann**, le **16/10/2004** à **16:09**

Bonjours conformément à notre charte et à nos habitudes peux tu d'abord nous donner tes idées et si tu as déjà un plan . Nous verrons ensuite si nous pouvons faire quelquechose pour toi. Merci.

Par **regisb**, le **21/10/2004** à **16:33**

Bon j'y vais vitesse grand v

- ce sont 2 ppe fondamentaux :
- l'un est un réel ppe cf, la CEDH (lit là), la procédure pénale française...
- l'autre est une nécessité, disons un mal nécessaire (car elle permet d'éviter que la mise en examen n'efface les preuves, ne se fasse lincher ...)

Cette mesure est particulièrement dure à vivre car tu vas passer pour le roi des pourri
Ex fait référence aux personnes qui ont été accusées à tort et qui demandent aujourd'hui réclamation à la justice
C'est un moyen de pression redoutable placé entre les mains du magistrat.

Il y a donc rencontre de 2 intérêts contraires
Il convient de trouver un équilibre entre droit de la défense et nécessité de la répression ...

C'est au législateur et aux juges de se prononcer (mais la CEDH veille).

Conséquences de cette rencontre?

La détention provisoire est extrêmement bien encadrée suite à une multitude de réformes législatives ...

en particulier, un juge des libertés et de la détention a été créé histoire que le JI ne soit pas trop puissant.

Je crois également que sa durée a été très limitée.

Il faut savoir que des placements en LP pouvaient durer des années

Comment une personne présumée innocente peut elle être placée en LP
(c'est ta problématique générale)

I- Contradictions d'intérêts

A- énoncé des 2 intérêts en présence

1- Pdlun grand ppe ...

2- l'intérêt de la DP ...

B- Une nécessaire découverte d'un équilibre

là tu t'enflames ...

II- Conséquences ;

A- Conséquences directes: aménagement de la DP française ...(conditions matérielles notamment...)

B- Conséquences indirecte : le droit du mis en examen de ne pas participer à sa propre inculpation

Je suis certain de la problématique. Mon plan n'est pas terrible...

Bonne chance

Régis